

**Intervention de Mme Catherine Morin-Desailly  
Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation,  
de la Communication du Sénat**

Assises « Droits culturels et politiques publiques »  
Mots d'ouverture  
Vendredi 24 février 2017

**Catherine MORIN-DESAILLY :** Bonjour. Bienvenue au Sénat. Je vous souhaite cette bienvenue de la part du président Larcher, et au nom des membres de la commission que je préside, la commission Culture-Éducation-Communication du Sénat. J'ai des collègues au premier rang, notamment Nicole Durantou et Brigitte Gonthier-Maurin.

La commission a accepté de parrainer ce colloque organisé par André Fertier et Muriel Homo. Elle sera représentée par différents sénateurs qui vont se succéder à la tribune pour parler des droits culturels et des politiques publiques.

Bienvenue, donc, au Sénat. Je remercie André Fertier et Muriel Homo d'avoir choisi le Sénat pour ce colloque. Nous étions à même de recevoir cette réflexion. Dans le titre, il y a "politiques publiques". Cela renvoie à qui exerce les politiques publiques. C'est l'État, et les collectivités territoriales : les régions, les départements, les communes et les intercommunalités.

Mais il y a une autre raison pour laquelle il était pertinent que ce colloque se tienne ici. Au Sénat, nous avons parlé

des droits culturels depuis deux ans. En tant que présidente de commission, j'ai voulu que l'on s'empare de ce sujet. Les 10 ans de la loi Handicap de 2005 ont été l'occasion pour nous, qui votons et contrôlons la loi une fois qu'elle est votée, de faire une pause et de réfléchir. Qu'est-ce que la loi de 2005 a apporté en matière de droits culturels et d'accessibilité pour tous ? Nous avons tenu une table ronde en 2015. C'est de là qu'est née notre complicité avec André Fertier et Muriel Homo. Une réflexion est nécessaire sur ces grands sujets. Nous nous étions donné rendez-vous pour ces Assises nationales. Il y a eu des événements, des textes de lois qui auront été des occasions pour que cette question soit examinée.

Je voudrais rappeler que l'idée des droits culturels est ancienne. Elle est déjà présente dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans son article 22. "Toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité." Ce texte accorde une place particulière aux droits de la personne. D'autres textes ont suivi. Je ne vais pas tous les citer. Il y a la Déclaration universelle de l'UNESCO de 2001, qui réaffirme les droits culturels comme un cadre propice à la diversité culturelle. Ces textes engagent la France. Elle en a été à l'initiative.

Quand est arrivée la loi NOTRe, il était légitime que nous cherchions à traduire dans notre corpus législatif cette notion de droits culturels. Ce fut à l'initiative de notre collègue Marie-Christine Blandin qui interviendra autour

de cette journée. Nous avons reçu l'assentiment des membres de notre commission. Nos collègues députés se sont ralliés à l'idée. Cette loi Nouvelle organisation territoriale de la République, c'est dans le cadre du chapitre sur les compétences partagées. L'article 103 de la loi NOTRe dit : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État, dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion des diversités des expressions culturelles du 20 octobre 2005". Il faut comprendre cette référence aux droits culturels ainsi. Les sénateurs ont voulu qu'à travers cette affirmation, les différents niveaux de collectivités territoriales qui ont revendiqué la loi, de conserver la compétence culturelle, pour qu'elle ne soit pas spécialisée au niveau des collectivités territoriales, qu'elle soit partagée. C'était un message des sénateurs aux élus des différentes collectivités territoriales, pour les engager pleinement à ce que tout un chacun puisse participer à la vie artistique et culturelle. Les politiques culturelles se sont affaiblies. Notre pays traverse des difficultés budgétaires. Depuis plusieurs années, il n'y a pas de vrai discours de politique culturelle nationale. La notion de droits culturels a été réaffirmée dans la loi Création Architecture Patrimoine votée le 16 juillet dernier en son article 1er. C'était une façon d'être un élément complémentaire pour équilibrer cet article premier. Il défend conjointement la liberté de la création artistique, et la liberté d'avoir accès au patrimoine. C'était également affirmer que toutes ces politiques en faveur de la création doivent correspondre à un projet démocratique global qui

soit fondé sur la prise en compte des publics. Se préoccuper du public a été un élément de réflexion déterminant au Sénat. Voilà pourquoi vous voyez la notion de droits culturels apparaître dans cet article premier. Des lois qui sont des outils au service de la mise en œuvre des politiques publiques. La loi ne fait pas tout. S'il n'y a pas des hommes et des femmes de bonne volonté, volontaristes, pour appliquer la loi, elle peut rester au milieu du gué. Nous sommes ici pour réfléchir. Comment peut-on promouvoir les nouveaux outils que nous offre la loi ? Comment fait-on vivre le débat autour des droits culturels ? De nombreux colloques ont été organisés depuis le vote de la loi. On ne part pas de rien. Les politiques en faveur de l'éducation artistique et culturelle se sont développées. C'est agir pour le droit culturel. Chaque enfant a droit d'être sensibilisé aux arts et à la culture dès le plus jeune âge. On peut citer certains dispositifs qui existent depuis plusieurs années à destination des publics éloignés de l'offre : culture à l'hôpital, culture et handicap, culture et personnes âgées... Tout cela est perfectible. Nous y reviendrons aujourd'hui. Si je pense que notre débat est important, c'est, parce que plus que jamais, au-delà de la réflexion sur l'accessibilité de tous les publics aux arts et à la culture, il y a une nécessaire réaffirmation collective de l'absolu besoin de culture et d'éducation. Les deux piliers de notre démocratie, les deux conditions du développement harmonieux de l'humain, sont nécessaires dans les temps troublés que nous vivons. La culture est mise à mal. Les obscurantismes combattent l'éveil des consciences. L'aspiration pour le beau, le vrai. Il est indispensable que,

dans ce monde chahuté, de réaffirmer le besoin de culture et d'éducation. Les guerres résultent des chocs de civilisations. Le choc des civilisations, c'est le choc des ignorances, à défaut de culture et d'éducation. Nous sommes là pour réaffirmer cette exigence de culture. Il faut en faire un combat partagé pour tous. Nous avons beaucoup de travail devant nous.

Un petit mot pour revenir sur les travaux de notre commission. Nous nous inscrivons dans cette démarche. À l'issue de la table ronde de 2015 sur le bilan de la loi Handicap en matière d'accessibilité à la culture, nous avons souhaité mettre en œuvre un groupe de travail, dont les deux rapportrices sont là. Elles vont intervenir tout à l'heure. Elles animent un groupe de travail de la commission qui a procédé à de nombreuses auditions. Des déplacements en région ont été effectués. Elles vont partager avec vous ces premières conclusions. Le rapport n'est pas terminé. Il sera rendu au mois de juillet. Il est important que le colloque soit l'occasion d'un point d'étape, et que nous partagions avec vous ces premières conclusions.

Je ne vais pas être plus longue. Je vais partager un certain nombre de réflexions, et vous redire l'engagement qui est le nôtre. J'avais quelques échanges avec Muriel Homo, il y a quelques jours. Elle me disait que l'on n'arrivait pas à faire avancer les choses. Comment sensibiliser autour de nous ? Comment associer les mouvements d'élus ? Comment partager ces expériences formidables qui existent en France, dans toutes les régions ? Je rencontre des gens qui font des choses extraordinaires dans ce domaine. Valorisons l'existant, mettons-le en avant. Ce

sont des pépites à explorer. Il faut capitaliser là-dessus. C'est notre meilleure manière d'avancer sur le sujet. Bonne journée de travail.